

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18540 / 100775  
Lemco SA, 1895 Vionnaz  
décolletage, reprise, ligne militaire et contrôle  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H, 1 F  
01.05.2010–30.04.2013 (Modification)
- 11-18569 / 111137  
KYPHON Sàrl, 2000 Neuchâtel  
Production + support production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 H, 32 F  
01.06.2011–31.05.2014 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18439 / 100964  
Eckart Suisse SA, 1963 Vétroz  
tout le secteur de la fabrication  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
30 H  
01.01.2009–31.12.2011 (Modification)
- 11-18563 / 100391  
Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens VD  
Arrivage fruits et légumes  
besoins spéciaux de consommation  
20 H  
01.07.2010–31.12.2012 (Modification)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18564 / 100391  
Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens VD  
Préparation fruits et légumes  
besoins spéciaux de consommation  
35 H  
01.07.2010–31.12.2012 (Modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 11-18553 / 112418  
INGINIA SA, 1227 Les Acacias  
département informatique: interventions lors de problèmes techniques  
sur les équipement et applications informatiques de leurs clients  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.06.2011–31.05.2014 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

5 juillet 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail